

Le port du voile est une prescription religieuse, mais celles qui ont décidé de s'en affranchir ne sont pas moins musulmanes et restent dans la communauté des croyants

LE CONSEIL RELIGIEUX DU CFCM  
DANS SON COMMUNIQUÉ PUBLIÉ MARDI



COLLECTION PARTICULIÈRE

Le fa  
la pri  
de pratic  
des racc  
étant de

ASLAM TIMOL  
PRÉSIDENT DE LA C

# Le CFCM défend le po

Attendu sur la lutte contre le communautarisme, il insiste sur c

JEAN-MARIE GUÉNOIS @jmguenois

VINGT-QUATRE HEURES après leur rencontre à l'Élysée avec Emmanuel Macron, les responsables du Conseil français du culte musulman (CFCM) ont répondu au chef de l'État qui, lundi, leur avait fermement demandé « un changement de rythme » dans la lutte contre la radicalisation, sur trois points : le port du voile, la place des femmes, l'école républicaine. À la sortie de l'Élysée, Anouar Kbibech, vice-président du CFCM, avait promis de faire des « annonces très fortes ».

Mardi, dix points ont été publiés par communiqué, émanant du conseil religieux du CFCM. D'abord, le texte « rappelle que le port du voile est une prescription religieuse, mais celles qui ont décidé de s'en affranchir ne sont pas moins musulmanes et restent dans la communauté des croyants ». Une réponse déroutante qui marque en outre une évolution du discours du CFCM, qui n'avait jamais encore placé à ce niveau officiel de « prescription religieuse » le port du voile. Il reconnaissait plutôt jusque-là un débat sur cette question au sein des écoles théologiques musulmanes, notamment sur la prise en compte du « contexte » des pays. De même, la formulation selon laquelle une femme non voilée n'en est « pas moins musulmane » et « reste dans la communauté » est nouvelle.

Quant à la question de « l'école républicaine » et du port du voile, le texte ne dit rien. On « insiste sur la liberté de tout un chacun de vivre sa foi dans le respect du cadre républicain ». Un thème qui était plutôt porté jusque-là par « Musulmans de France », ex-UOIF (Frères musulmans) qui revendique le droit de vivre totalement sa religion en France en échange du respect du droit français. À cet égard, une autre des dix motions du CFCM se « félicite des propos de M. le président de la République qui a insisté sur la liberté individuelle et citoyenne dans l'espace public ».

Enfin, sur la question de la place des femmes – le président Macron avait demandé « l'égalité » des sexes –, le CFCM annonce que des « Mourchidates », des « théologiennes » musulmanes, seront



Anouar Kbibech, président du Conseil français du culte musulman, en 2015, à la grande mosquée de Paris.

VINCENT BOISOT/  
LE FIGARO

intégrées dans le conseil religieux de l'instance. La « structuration du ministère des imams » par « la mise en place d'un Conseil de l'Ordre des imams de France » figure aussi parmi les mesures, alors qu'elle avait déjà été annoncée. On se souvient par ailleurs qu'une « charte des imams de France » avait été adoptée par le CFCM en mai 2017 mais elle n'a jamais été vraiment appliquée. L'« annonce » n° 8 du communiqué – sur une « formation continue contre la radicalisation » – n'est pas nouvelle elle non plus : elle a déjà été mise en œuvre par plusieurs fédérations musulmanes.

Plus globalement, ce communiqué du CFCM dénote une attitude très offensive de la communauté musulmane puisqu'on y dénonce, dès la première phrase, « l'hystérie islamophobe agressive, voire criminelle qui s'est installée dans notre pays ». À aucun moment, ni à aucun niveau, n'apparaît une éventuelle responsabilité de la communauté musulmane. Ain-

si le premier point « condamne avec force l'attaque de la mosquée de Bayonne » en reprochant aux « personnalités politiques et médiatiques » leurs « propos outranciers qui banalisent la haine du musulman ».

Dépité, un théologien musulman confie au Figaro : « C'est la tendance dure de l'UOIF qui l'a emporté sur toute la ligne. » De fait, le dernier point du document annonce une réflexion pour distinguer les « signes de radicalisation » de la « pratique religieuse piétiste », c'est-à-dire la pratique orthodoxe, sans aucun compromis, afin de « lever toute confusion » entre des croyants musulmans les plus observants et les islamistes.

Interrogé sur la teneur de ce document, le ministre de l'Intérieur indique que Christophe Castaner « a pris connaissance avec intérêt » de ces propositions qui « vont dans le bon sens » pour « la lutte commune contre la radicalisation ». ■

+ Lire aussi PAGE 18